

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 23 mai 2012 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, en la présence de la conseillère Ginette Dallaire, du conseiller, du conseiller Clermont Ricard et du conseiller Louis Godin. L'absence des conseillers Philippe Huart, Jean-Paul Muir et Charles Cloutier était motivée. La directrice générale par intérim madame Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Affaires nouvelles

3.1 Embauche Ouvrier municipal temporaire

3.2 Salaire Directrice générale par intérim

4. Période de questions

5. Tour de table des conseillers

6. Clôture de l'assemblée

7. Levée de l'assemblée

2012-05-12

1. Ouverture de la séance

L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Clermont Ricard. La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle.

2012-05-13

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Ginette Dallaire secondée par le conseiller Louis Godin.

3. Affaires nouvelles

2012-05-14

3.1 Embauche Ouvrier municipal temporaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'affichage d'un poste d'ouvrier municipal pour un poste temporaire;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) candidats ont été sélectionnés pour passer l'entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé avec une grille d'évaluation pour chaque candidat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le comité de sélection recommande la candidature de M. René Baillargeon au poste d'ouvrier municipal, que l'embauche soit effective à partir du 24 mai 2012. Que monsieur Baillargeon soit embauché pour une période temporaire et qu'un préavis de deux (2) semaines soit donné pour la fin d'emploi. Que le salaire octroyé à M. Baillargeon soit au taux horaire de 13.50 \$ heure pour une semaine normale de 32 heures.

2012-05-15

3.2 Salaire Directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Cloutier assume le poste de directrice générale par intérim depuis le 13 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un changement de salaire à Mme Josée Cloutier rétroactivement au 13 décembre 2011 dans la résolution adoptée le 10 janvier 2012 sous le no 2012-01-10;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2012-01-10 ne fait pas référence au nouveau taux horaire accordé à madame Josée Cloutier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil adopte un taux horaire de vingt (20) dollars l'heure pour le salaire de la directrice générale par intérim et que ce taux soit rétroactif à partir du 13 décembre 2011, date de la nomination.

4. Période de questions

5. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

6. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 35

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale par intérim